

Comment VERSER votre Taxe d'Apprentissage

Dans le cadre de la «Loi Avenir professionnel», l'IUT2 de Grenoble reste habilité à recevoir la taxe d'apprentissage.

Votre solde de taxe d'apprentissage de 13% pourra être fléché directement vers l'IUT2 Grenoble sans passer par un intermédiaire.

Pour verser votre taxe vous devrez :

- 1- compléter le formulaire de promesse de versement mis en ligne sur la plateforme de l'UGA (<https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr/>),
- 2- procéder au paiement, en ligne via la plateforme, ou par virement ou chèque en mentionnant dans votre libellé le numéro qui vous sera transmis par mail dès validation de votre formulaire.

Procédure de paiement

1/ Complétez OBLIGATOIREMENT le formulaire en ligne :
<https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr/>



2/ Une fois le formulaire complété, procédez au paiement

En Ligne

Par Virement

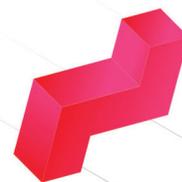
Par Chèque



3/ L'attestation de versement vous sera délivrée par l'Agence Comptable de l'Université Grenoble Alpes dans les plus brefs délais à réception des fonds.

Retrouvez toutes les informations concernant la Taxe d'Apprentissage 2021 sur le site web de l'IUT 2 Grenoble, rubrique «Entreprises».

DATE LIMITE
DE VERSEMENT

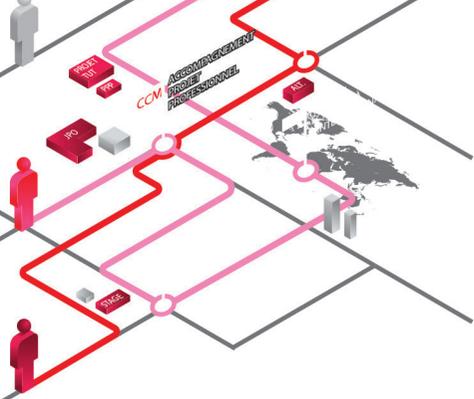


TAXE APPRENTISSAGE 2021



Votre soutien financier
est décisif pour la réussite
de nos étudiants...

IUT2-TA21



INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

«L'IUT2 Grenoble est un acteur incontournable de la professionnalisation pour toutes les entreprises privées ou publiques du territoire grenoblois.

Il s'engage dans une vraie stratégie d'accueil, d'accompagnement et de réussite de ses publics apprenants lycéens, étudiants, et salariés ou individuels en reprise d'études.

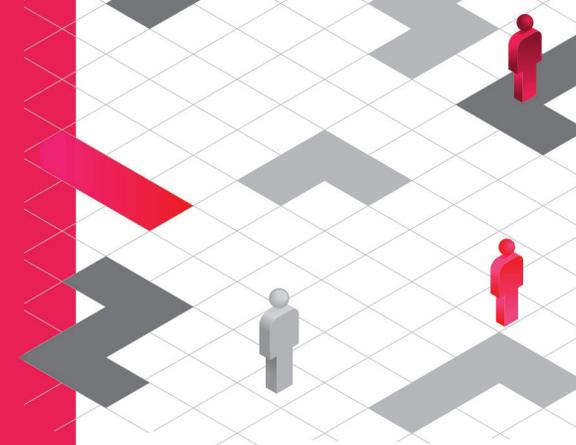
Tout est mis en oeuvre pour les accompagner dans la définition et la construction de leur projet professionnel, et favoriser la formation tout au long de la vie.»



Verser votre Taxe d'Apprentissage à l'IUT2, nous permettra cette année de :

- Proposer une application mobile qui permettra à un large public d'identifier son «ADN Pro», les métiers proches de ses centres d'intérêts et d'entrer en relation avec des professionnels en fonction de leur proximité d'intérêts.
- Investir dans du matériel permettant à chaque étudiant de pouvoir continuer à suivre ses enseignements dans des conditions optimales et sécurisées : ordinateurs portables, logiciels, robot pédagogique pour les personnes à mobilité réduite ou encore les sportifs de haut niveau, salles de cours virtuelles, ...

«En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT2 Grenoble, vous participez, à nos côtés, à l'amélioration de l'offre de formation et de l'environnement pédagogique de vos futurs collaborateurs.»



Les projets financés en 2020 grâce à VOUS !

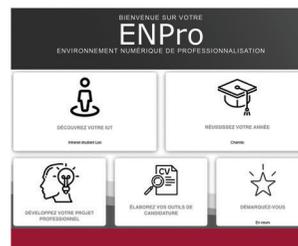
Salle Modulaire

Installé dans le hall d'entrée de l'IUT2 Grenoble, cet espace pourra être utilisé dans le cadre, d'accompagnement personnalisé par le Centre de Compétences et des Métiers, de rencontres avec les membres du Club Entreprises des IUT de Grenoble ou encore d'organisation d'événements institutionnels tels que des Jobdatings.



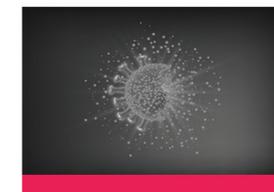
ENPro

L'Environnement Numérique de PROfessionnalisation (ENPro) est le portail d'entrée des étudiants de l'IUT2. C'est l'accès privilégié à l'intégralité des ressources nécessaires à leur réussite : informations pratiques et pédagogiques, étapes clés et outils pour la construction de leur projet professionnel, liens avec des partenaires professionnels...



Continuité pédagogique et mise en sécurité

Durant toute la crise sanitaire liée au COVID, l'IUT2 a investi dans des solutions permettant d'assurer une continuité pédagogique (licence ZOOM), et dans du matériel permettant de garantir la sécurité des étudiants lors de leur présence sur site (masques et gel hydroalcoolique).



Date limite de versement :
le 31 mai 2021